

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 085-218502425-20250923-2025\_51\_07-DE



L'an 2025, le 23 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU.

Ont donné pouvoir :

Sylvie CAILLAUD à Virginie AUDUREAU

Geoffrey PUAUD à Vincent MICHEL

Absents : Éric RETAILLEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Laydie PASQUIER

-----

**2025-51-07 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORTS ET DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL – PUY DU FOU ACADEMIE – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'occupation de la salle de sports des Jarries et du terrain de football (terrain d'entraînement) par le Puy du Fou Académie, pour l'année scolaire 2025-2026, pour des cours de sports :

**Salle de sports des Jarries :**

- Lundi : 14h30 – 17h00

**Terrain d'entraînement de football**

- Lundi : 14h30 – 17h00

Madame Charlotte de VILLIERS ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la convention de mise à disposition de la salle de sports pour les périodes demandées sur une l'année scolaire 2025-2026,
- fixe le tarif de location de la salle de sports à 25 € par mois soit 250 € pour l'année scolaire 2025-2026,
- autorise la convention de mise à disposition du terrain d'entraînement de football pour la période demandée sur l'année scolaire,

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 085-218502425-20250923-2025\_51\_07-DE



- fixe le tarif de location du terrain d'entraînement de football à 20 € par mois soit 200 € pour l'année scolaire 2025-2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 24/09/2025  
Qualité : Maire de Saint Mars la  
Réorthe

